



TEST CONTRACT

Le testeur mentionné ci-dessus certifie être d'accord avec toutes les conditions citées dans ce document, ainsi qu'il certifie avoir reçu la moto en bon état comme décrit ci-dessous. Le testeur est responsable pour l'observation de toutes les obligations résultant de ce contrat.

1. GENERAL

Pour que les essais puissent se dérouler dans de bonnes conditions, permettez-nous de vous demander de bien vouloir tenir compte des prescriptions suivantes:

Tout d'abord il s'agit ici d' un essai et non pas d'un tour de "qualification". **PRENEZ CONNAISSANCE** de la moto tout en respectant les autres usagers. **Adoptez un style de conduite responsable et prudent.**

2. USAGE DE LA MOTO PENDANT L'ESSAI

Seul le testeur nommé dans ce contrat d'essai est autorisé à conduire la moto. Le testeur est obligé de traiter la moto et d'en prendre soin en bon père de famille et **d'employer la moto conformément à son affectation**. Ceci signifie que vous éviterez en tout temps les situations dangereuses et que vous garderez un comportement normal et prudent. Les wheelings, stoppies, etc sont strictement interdits. Si vous ne respectez pas ces consignes, vous serez exclu des prochains essais et, en cas de dégâts occasionnés à la moto, vous serez tenu pour entièrement responsable.

3. ASSURANCES

Motorshop Desmet certifie avoir passé pour la moto une police d'assurance de responsabilité civile. Toutefois, reste encore au compte de l'essayeur: les dommages causés à des tiers que la société d'assurances n'indemniseront pas. Tel cas se produit par exemple si le testeur était sous l'influence d'alcool au moment où le dommage survient, de façon qu'il ne fût plus apte à la conduite décente de la moto.

4. DOMMAGES

En cas de dommages, arrivés à ou causés avec la moto mentionnée dans le contrat d'essai, l'essayeur est tenu d'en informer immédiatement Motorshop Desmet. **En cas de dégâts à la moto de test, l'essayeur est tenu pour responsable jusqu'à concurrence de 1.500 €. Au cas où les dégâts auraient été causés par une conduite dangereuse, le conducteur sera responsable pour l'entièreté des frais.**

5. RESPONSABILITES

Motorshop Desmet n'est en aucune manière responsable des dommages qui seraient causés au testeur par des défauts de la moto mise à sa disposition.

L'essayeur préserve Motorshop Desmet contre tous les dommages de tiers au fait de toutes les pénalités commises par l'essayeur. Motorshop Desmet décline toute responsabilité en cas de chute ou d'accrochage entre les participants. A vous donc de vous arranger à l'amiable entre pilotes. En cas de conduite irresponsable comme mentionné ci-dessus (voir point 4), vous serez considéré comme totalement responsable des éventuels dégâts occasionnés.

Le testeur déclare, par la présente, participer de sa propre initiative aux essais proposés et renoncer pour lui-même, ses héritiers, ses proches (ses parents, son conjoint, ses enfants) et nos assureurs à tous recours contre :

1. le ou les propriétaires et/ou exploitants du circuit ;
2. le ou les organisateurs de la manifestation _____
3. d'autres participants et d'autres utilisateurs du circuit ;
4. les concurrents et propriétaires (ou les détenteurs) des véhicules participants ;
5. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci-avant.

pour tous les dommages que l'essayeur subirait au cours de la manifestation

Nous vous souhaitons un agréable essai découverte !

Le testeur déclare ce document comme lu et approuvé